

*Initiatives ministérielles*

lui-même que l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé ont été excellents.

Le député a fait remarquer que je hochais la tête. Je tiens à répéter qu'à mon avis les éléments de la phase II pourront probablement être examinés à la Chambre dans deux semaines, trois tout au plus. Nous examinerons alors les questions des dépenses au titre des communications, des remises, et de l'application de la réglementation. L'examen de ces trois grandes questions est bien avancé et nous comptons que la Chambre adoptera les éléments de la phase II avant son départ en congé de façon à ce qu'ils puissent entrer en jeu.

Tous les éléments des phases un et deux devraient être en place d'ici les prochaines élections générales. C'est l'objectif que se sont fixés les comités et je crois que nous sommes suffisamment entraînés pour y parvenir.

Presque tous les députés ont consacré un certain temps à la question des dépenses électorales. C'est le seul élément dont il n'a pas été question et j'aimerais en parler un peu. Tous les sondages que ce soit Gallup ou autres, révèlent que la confiance des Canadiens envers leurs institutions et envers le leadership, pas seulement le leadership politique, mais aussi le leadership en général, est en train de baisser et non pas de monter. Les gens sont en train de perdre confiance dans les institutions de ce genre.

Quand vient la question du financement des élections, ils se demandent comment les partis sont financés et s'ils ne finissent pas par avoir des dettes à l'égard de certaines personnes. C'est une de leurs préoccupations. Ce qui est transparent dans un sens, et ce que pourtant les gens comprennent moins bien, remarquent moins, c'est le nombre de groupes qui, au sein de la société canadienne, font vivre leurs actionnaires et leurs employés en critiquant les institutions comme le Parlement du Canada ou les politiciens. Ils ont pour trait commun de solliciter des contributions auprès des gens. Ils leur envoient des lettres de rappel et recueillent des fonds. Nous et le public en général ne savons pas combien d'argent ils réussissent à recueillir et auprès de qui ils le font. Nous ne savons pas non plus comment ils le dépensent. Nous ne savons donc pas dans les poches de qui aboutit cet argent.

• (2125)

Nous savons qu'il ne s'agit pas d'organismes à but non lucratif. Nous savons que nous ne disposons d'aucune loi pour les forcer à révéler cette information. Je me suis mis à y penser plus sérieusement depuis que le comité a commencé ses travaux. Je vais vous donner deux exemples.

Le premier organisme qui m'a téléphoné à propos des dépenses électorales s'appelle la Canadian Taxpayers Federation. Il m'a fait parvenir un journal de format

tabloïd. Il se composait surtout d'articles d'agences de presse et de quelques articles écrits pour le journal même. On pouvait y lire que le nombre des membres s'élevait à 41 000. Pour être membre, il fallait donner 80 \$ au propriétaire du journal. Quatre-vingts dollars multipliés par 41 000, cela fait 3,28 millions de dollars par année pour produire six numéros de journal tabloïd. À qui vont les bénéficiaires de cette opération?

Ce mouvement organise aussi des conférences et le reste. Qui en empêche les bénéficiaires?

J'ai entendu l'autre jour à la radio un représentant de la National Citizens Coalition, qui a admis avoir recueilli plus de 2 millions de dollars l'année dernière. Je possède cependant de l'information me permettant de croire que cet organisme a recueilli beaucoup plus d'argent en 1988 et au cours des années précédentes. Il pourrait déclarer des bénéficiaires, jamais des pertes. Je me demande bien qui empêche ces bénéficiaires. Quel est le montant de la pension de retraite des gens qui travaillent pour ces organismes? Quel salaire leur paie-t-on? À quoi ressemble leur compte de dépenses?

Ils ont comme message commun: «Envoyez-nous une contribution et nous formulerons des plaintes.» Un certain organisme prétend: «Je vais défendre votre liberté de parole.» Il s'adresse aux tribunaux et fait annuler une partie de la loi électorale.

Cet organisme a-t-il fait annuler les dispositions imposant des limites aux candidats et aux partis? Pensez-vous! Si ces gens-là étaient vraiment des défenseurs de la liberté de parole, ils auraient fait supprimer les limites pour tout le monde. Ils auraient mis tout le monde sur un pied d'égalité: candidats, partis et autres personnes ou groupes. Mais non, monsieur le Président.

Ces organismes-là sont en meilleure posture pour lever des fonds si des limites sont imposés aux candidats et aux partis, mais pas à eux-mêmes. Ils peuvent ensuite dénoncer les politiques. Ils peuvent trouver des fonds et ils ne sont pas obligés de dire combien ils ont recueilli, comment ils ont dépensé l'argent et dans quelle poche il s'est retrouvé.

Cette ère touche à sa fin. Le Parlement fera ce qu'il peut pour assurer la transparence du financement électoral, de manière que nous sachions quels sont les montants en cause, d'où ils viennent, comment ils ont été dépensés. Si nous pouvons imposer à cet égard des limites raisonnables, nous aurons grandement amélioré notre loi électorale.

Je remercie tous les collègues du comité d'avoir abordé la question. Elle est d'une complexité telle qu'elle n'avait pas été très longuement étudiée. Je tenais à mettre les choses au point ce soir. Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire ces quelques observations.